

CLOS D'AUDHUYClos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanacSiret : 804 150 787 00013
APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

CEDRIC COHADIER

NIR : 1 03 04 46 042 095 83

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 09/03/2026

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 9

BULLETIN DE SALAIRE

Du 09/03/2026 au 31/03/2026

N° 12 1775072890943 BS COHADIER 09032026.1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.**Mr CEDRIC COHADIER**
1787 Route de Puy l'Eveque
46700 Duravel

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Nb de jours travaillés : 16 et Nb de jours d'absence : 0

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,02	x	108,00	1298,16
Nombre total d'heures			108,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1298,16	x	10,00	129,82
Rémunération totale brute				1427,98
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1427,98			15,85
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1427,98	x	0,40	5,71
Sécurité Sociale Plafonnée	1427,98	x	6,90	98,53
Complémentaire T1	1427,98			68,40
Formation	1427,98			0,85
CSG non imposable à l'IR	1415,56	x	6,80	96,26
CSG imposable à l'IR	1415,56	x	2,40	33,97
CRDS imposable à l'IR	1415,56	x	0,50	7,08
Total des cotisations et contributions obligatoires				326,65
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				1101,33
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1101,33

Montant net imposable : 1142,38

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1142,38 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 1101,33**Cumul depuis le début du contrat et pour l'année fiscale liée au versement**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 1142,38 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de versement : 05/04/2026